

Evolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb

Jouve A.-M.

in

Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.).
Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36

1999
pages 223-233

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=98400031>

To cite this article / Pour citer cet article

Jouve A.-M. **Evolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb.** In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb.* Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 223-233 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Evolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb

Anne-Marie Jouve.

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France)

Les paysages agraires des pays du Maghreb central – Maroc, Algérie, Tunisie – ont beaucoup changé pendant ces trois dernières décennies. Grands canaux d'irrigation, multitude de tunnels plastiques des serres maraîchères, champs de coton et autres cultures industrielles sont autant de nouveautés dans le paysage et manifestent la transformation des agricultures des trois pays. Au-delà de ces signes, la question posée est celle de la modernisation du secteur agricole au Maghreb.

La modernisation de l'agriculture peut être définie comme une transformation durable, intégrant le progrès technique dans les pratiques agricoles et nécessitant généralement une intensification en capital. Ce processus ne se réalise que sous certaines conditions. D'après Jean Le Coz, "la modernisation de l'agriculture à travers le monde est liée au respect de trois principes : liberté des individus, assimilation du progrès scientifique et adaptation à la concurrence... Démocratie, Science agronomique et Référence au marché, tels sont les fondements du progrès agricole".

L'Etat et les exploitations agricoles sont les principaux acteurs de la modernisation de l'agriculture. Leurs rôles respectifs varient suivant l'organisation socio-économique des pays. L'intervention de l'Etat peut être très forte, même en économie libérale, à l'intérieur et à l'extérieur des exploitations agricoles, notamment quand c'est l'Etat qui finance la quasi-totalité de la modernisation (exemple : aménagements hydroagricoles).

Dans d'autres cas, l'Etat se limite à un rôle de régulation et d'incitations, par le biais de ses politiques de prix, d'imposition, budgétaire et d'industrialisation en amont et en aval de l'agriculture.

Les objectifs poursuivis peuvent varier suivant les acteurs concernés par la modernisation :

- augmentation de la productivité de la terre,
- augmentation de la productivité du travail,
- réduction de la pénibilité du travail,
- amélioration de la qualité des produits...

Ainsi un Etat va privilégier l'augmentation de la productivité de la terre pour réduire le déficit alimentaire national ou rechercher une meilleure qualité des produits pour favoriser ses exportations. L'intérêt des agriculteurs, au contraire, sera d'augmenter la productivité de leur travail et d'en réduire la pénibilité.

Les trois pays du Maghreb central -Maroc, Algérie, Tunisie- avaient, au moment de leur indépendance, un secteur agricole moderne plus ou moins important. Comment ont-ils géré cet héritage ? Quelles évolutions l'agriculture a-t-elle connues dans chaque pays ? Quel rôle l'Etat a-t-il joué ? Quelles catégories d'agriculteurs et quels types d'agriculture se sont modernisés ? Dans quelle mesure les objectifs poursuivis par cette modernisation ont-ils été atteints ?

Des éléments de réponse sont apportés dans ce qui suit, par l'analyse de l'évolution des structures de production des trois pays du Maghreb et de quelques exemples de modernisation (irrigation, mécanisation, nouvelles cultures).

I – L'évolution des structures de production au Maghreb

Les trois pays du Maghreb connaissent une croissance démographique élevée (taux annuel de 3,2 % en Algérie, 2,6 % au Maroc et 2,2 % en Tunisie en 1990) et une urbanisation rapide (54 % d'urbains en Tunisie, 50 % en Algérie et 47 % au Maroc en 1990), ce qui entraîne une augmentation importante de la demande de produits alimentaires. La production agricole ne peut soutenir le même rythme, d'autant plus qu'elle est très variable, restant soumise aux aléas climatiques. En conséquence les importations de produits alimentaires -et notamment de produits de base- s'accroissent fortement.

Pourtant des politiques de modernisation et d'intensification de l'agriculture ont été menées dans les trois pays depuis leur indépendance, très spécifiques, notamment sur le plan agraire, mais donnant toutes un rôle capital à l'Etat jusque dans les années 1980.

1. L'Algérie

C'est l'Algérie qui a hérité de la colonisation le plus grand secteur moderne (grandes exploitations mécanisées sur les meilleures terres : 2,8 millions d'hectares, soit 40 % de la superficie agricole utile (auxquels il faut rajouter environ 800 000 ha d'exploitations modernes algériennes).

Mais cet avantage a été détruit par le choix d'un type d'exploitations peu performant (macro-entreprises collectivistes contrôlées par l'Etat) et les nombreuses réformes structurelles qui se sont succédées entre 1962 et 1986.

Ainsi en 1962-63, 2 000 grands domaines autogérés (taille moyenne : 1 000 ha) ont été constitués sur 2,3 millions d'hectares récupérés à la colonisation.

En 1971-73, le secteur public s'est agrandi de 1,2 millions d'hectares du fait de la Charte de la Révolution Agraire, limitant la propriété privée à 30 ha et créant 5 000 Coopératives Agricoles de la Révolution Agraire (CAPRA), de taille moyenne de 240 ha.

En 1980-82, une restructuration a été effectuée pour unifier le secteur socialiste et créer des unités de dimensions un peu plus modestes, avec une gestion relativement plus individualisée: les Domaines Agricoles Socialistes (DAS), au nombre de 3 400 environ sur 2,8 millions d'hectares (700 000 ha étant restitués au privé).

Enfin, en 1987-88, la réorganisation des domaines agricoles du secteur public a créé véritablement des unités d'exploitation plus modestes et plus autonomes par le partage des DAS : 22 000 Exploitations Agricoles Collectives (EAC) et 5 000 Exploitations Agricoles Individuelles (EAI) ont été constituées sur 2,5 millions d'hectares. Les EAC ont un droit de jouissance perpétuelle sur la terre et sont en indivision. Des études récentes montrent que de fait, une privatisation des EAC est en cours (elle commence par le capital d'exploitation).

Pendant toute cette période, l'aide de l'Etat est allée quasi-exclusivement au secteur public (approvisionnement et subvention des intrants -organisation et contrôle de la production et de la commercialisation).

Mais ce secteur, à fortes potentialités agricoles, a été très peu efficient. Les principales raisons qui peuvent être avancées sont le manque d'intéressement et de contrôle des ouvriers des grands domaines et la concurrence des importations (céréales, lait...).

Le secteur privé (4,7 millions d'hectares soit 60 % de la SAU et 910 000 exploitations) est resté en marge de la politique agricole.

Actuellement, le secteur agricole concerné par des actions de modernisation, peut être estimé à 3,5 millions d'hectares (secteur public et grandes exploitations du secteur privé), soit la même superficie qu'en 1962.

Les résultats de cette politique ne sont pas satisfaisants :

- maintien d'une agriculture duale ;
- modernisation coûteuse et inefficace ; si la mécanisation et la fertilisation ont connu une croissance très forte (90 000 tracteurs soit 1 tracteur pour 85 ha, et 200 millions d'unités fertilisantes), les rendements n'ont pratiquement pas augmenté (sauf pour les cultures maraîchères) ;
- jachère très importante (40 % de la SAU) alors que les terres cultivables sont rares (3 % seulement du territoire) ;
- irrigation réduite (300 000 ha environ).

Seuls l'arboriculture fruitière, le maraîchage et les viandes (blanches et rouges) ont progressé depuis 1962.

Trois raisons peuvent être avancées :

- il s'agit de productions du secteur privé essentiellement ;
- les cultures fruitières et maraîchères bénéficient de l'irrigation ;
- ces productions n'ont pas été concurrencées par des importations.

Cette dernière cause paraît la plus importante. Dans sa politique d'importation, financée par les hydrocarbures, l'Etat a privilégié les consommateurs au détriment des agriculteurs en approvisionnant largement le marché en produits alimentaires subventionnés.

Primauté du social sur l'économique et choix d'un modèle de grande exploitation collective (toujours insatisfaisant et toujours réformé) sont les deux facteurs responsables du marasme de l'agriculture algérienne.

Algérie : structures foncières

Statuts juridiques	%	Superficies en hectare (SAU)
<i>Secteur public :</i>		
- Fermes pilotes	7,5	600 000
- EAC + EAI	32,0	2 500 000
<i>Secteur privé :</i>	60,5	4 700 000
Total	100	7 800 000

Source : diverses statistiques.

Secteur privé (vers 1985)

Taille d'exploitation	Nombre	%	Superficie en ha (SAU)	%	Taille moyenne par exploitation en ha
Moins de 5 ha	670 000	74	1 103 000	26,5	1,7
5 à 10 ha	124 000	14	835 000	20	6,9
10 à 20 ha	68 000	7,4	889 000	21	13,7
20 à 50 ha	35 000	4,0	907 000	22	27,1
50 à 100 ha	5 300	0,6	326 000	8	63,4
Plus de 100 ha	700	0,1	100 000	2,5	151
Total	903 000	100	4 160 000	100	-

Source : Le Coz (J.), 1991.

Secteur public

Taille d'exploitation	Nombre	%	Superficie en ha (SAU)	%	Taille moyenne par exploitation en ha
1985 DAS	3 415	-	2 800 000	-	820
1989 EAC					
+	22 000	-			
2 470 000	-	150			
EAI	5 100				15

Source : Le Coz (J.), 1991.

Algérie : occupation du territoire (1990)
Répartition du territoire

	%	Superficies en hectare
Terres cultivables	3	7 800 000
Forêts	2	4 200 000
Parcours	13	30 000 000
Terres non agricoles	82	196 000 000
Superficie totale	100	238 000 000

Source : Boutonnet (J.P.) 1989, Vergriette (B.) 1993.

Répartition de la SAU

	%	Superficies en hectare
Céréales	36	2 800 000
Légumineuses alimentaires	2	200 000
Fourrages	10	740 000
Maraîchage	3	260 000
Jachère	41	3 200 000
Arboriculture fruitière & vigne	8	600 000
SAU totale	100	7 800 000

Source : Boutonnet (J.P.) 1989, Bedrani (S.) 1993.

2. Le Maroc

Au Maroc, le secteur moderne hérité de la colonisation représentait 1 million d'hectares en 1956, soit 12 % seulement de la superficie cultivable (auquel il faut rajouter 400 000 ha environ d'exploitations marocaines modernes). Comme en Algérie, ce secteur s'étendait sur des terres à haut potentiel agricole, cultivées essentiellement sans recours à l'irrigation.

Contrairement à l'Algérie, les terres de colonisation ont été récupérées très progressivement (17 ans !) de 1956 à 1973 et de façons diverses :

- 400 000 ha ont été vendus illicitement par les colons à des agriculteurs privés marocains. Ces ventes ont été entérinées par la suite.
- 350 000 ha ont été lotis dans le cadre de la Charte de la Réforme Agraire en lots individuels (de 5 ha en irrigué, de 15 à 20 ha en zone pluviale).
- 250 000 ha ont été confiés à des sociétés (SODEA, SOGETA), dans le cas des plantations, notamment, pour éviter une diminution de la valeur des productions.

Pays de vieille paysannerie, doté de vastes plaines et d'importantes ressources en eau, le Maroc a entrepris dès 1960 une grande politique de l'eau, appelée "politique du million d'hectares irrigués" et codifiée par le Code des Investissements Agricoles. Donnant la primauté à l'économique sur le social, les aides de l'Etat ont été sélectives et réservées aux zones les plus rentables, c'est-à-dire principalement aux grands périmètres d'irrigation.

Dans ces zones, la modernisation de l'agriculture a été importante et efficace : la production agricole a en effet augmenté de 7,9 % par an depuis 1960. Les progressions les plus fortes ont concerné les produits animaux (lait, viande), le maraîchage, les agrumes, les céréales et les cultures sucrières. Cette modernisation a entraîné le développement de l'agro-industrie (sucreries, laiteries...).

Mais le secteur bour (culture pluviale) qui représente plus de 7 millions d'hectares, soit 80 % de la superficie cultivable, s'est peu modernisé et les rendements ont peu progressé. Ce secteur reste dominé par les céréales (60 % de la SAU) et la jachère (20 % de la SAU).

Le parc de tracteurs est encore faible (35 000 unités soit 250 ha par tracteur) et il est mal réparti (58 % en irrigué). La fertilisation a fortement progressé (plus de 300 millions d'unités fertilisantes) mais elle n'assure encore que 40 % des besoins et elle est, elle aussi, mal répartie (58 % en irrigué).

Les principaux obstacles à la modernisation de l'agriculture pluviale sont :

- le manque d'aides de l'Etat ;
- un climat très contraignant (forte irrégularité de la pluviométrie et risques de sécheresse élevés) ;
- un microfondia important (plus d'un million d'exploitations de moins de 5 ha sur près de 2 millions d'hectares) ;
- des statuts juridiques des terres (collectif, habous, guich) peu compatibles avec la modernisation. Le collectif en particulier concerne plus d'un million d'hectares.

Les conséquences de cette politique sélective menée par le Maroc sont une agriculture fortement duale et de grands déséquilibres économiques, régionaux et sociaux.

Actuellement, le secteur agricole moderne concerne environ 2 millions d'hectares (22 % de la SAU), exploités par 10 000 grands propriétaires, auxquels il faut toutefois ajouter les petits exploitants des périmètres irrigués.

Il faut souligner en effet que la modernisation a pu concerner les petites exploitations dans les périmètres irrigués et que l'handicap du microfondia a pu être levé grâce aux multiples interventions de l'Etat : remembrement, aménagement hydraulique en trame collective, garantie des approvisionnements et des débouchés, organisation de la vulgarisation et du crédit.

La nouvelle politique mise en oeuvre depuis 1985 de désengagement de l'Etat vise à réduire les déséquilibres. Elle risque au contraire de privilégier les grandes exploitations et d'écartier les exploitations

paysannes traditionnelles du processus de modernisation, car elle supprime les aides de l'Etat et les subventions aux intrants et favorise fortement les investissements privés (subventions et défiscalisation jusqu'en 2025).

Une politique de développement rural est déjà entreprise dans ces zones traditionnelles, comme pour atténuer les conséquences économiques négatives de cette nouvelle politique agricole.

Maroc : structures foncières

Statuts juridiques	%	Superficies en hectare (SAU)
Melk	75	5 385 000
Collectif	14	1 005 000
Domanial	6	450 000
Guich	4,5	320 000
Habous	1,0	75 000
Total	100	7 235 000

Taille d'exploitation	Nombre	%	Superficie en ha (SAU)	%	Taille moyenne par exploitation en ha
Sans SAU	450 000	23,4	-	-	-
Moins de 5 ha	1 090 000	56,5	1 775 000	24,5	1,6
5 à 10 ha	220 000	11,4	1 505 000	20,8	6,9
10 à 20 ha	114 000	5,9	1 525 000	21,1	13,3
20 à 50 ha	44 000	2,3	1 215 000	16,8	27,7
50 à 100 ha	8 000	0,4	515 000	7,1	66,4
Plus de 100 ha	3 000	0,1	700 000	9,7	278,0
Total	1 929 000	100	7 235 000	100	-

Source : Recensement agricole 1973-74.

Maroc : occupation du territoire

Répartition du territoire

	%	Superficies en hectare
Terres cultivables	12,5	8 900 000
Forêts	12,5	9 000 000
Parcours	16,0	11 500 000
Terres non agricoles	59,0	41 700 000
Superficie totale	100	71 100 000

Répartition de la SAU

	%	Superficies en hectare
Céréales	60	5 300 000
Légumineuses alimentaires	5	450 000
Fourrages	1,5	150 000
Maraîchage	2	200 000
Cultures industrielles	3,5	300 000
Jachère	21	1 900 000
Arboriculture fruitière & vigne	7	600 000
Total	100	8 900 000

Source : Jouve (A.M.) et Belghazi (S.), 1993.

3. La Tunisie

La Tunisie a suivi une voie intermédiaire entre le Maroc et l'Algérie et fait preuve de beaucoup de pragmatisme.

Le secteur moderne agricole représentait en 1956 environ 1 million d'hectares (600 000 ha de terres colonisées et 400 000 ha appartenant à des agriculteurs tunisiens), soit 25 % de la superficie cultivable. Les terres de colonisation ont été récupérées progressivement entre 1956 et 1964 et ont contribué, avec les terres habous et les terres domaniales, à la constitution d'une réserve foncière importante permettant une réforme agraire.

C'est une formule collectiviste qui a d'abord été retenue pour l'exploitation d'une grande partie de ces terres, avec la création de 348 Unités Coopératives de Production (UCP) sur 378000 ha.

Mais cette expérience n'a duré que 5 ans (1963 à 1968) et les grandes coopératives de production (1 000 ha en moyenne) ont éclaté : 240 000 ha ont été privatisés et des agro-combinats ont été constitués sur 60 000 ha.

Ce projet coopératif a échoué parce qu'il a été imposé par des technocrates modernisateurs et s'est trouvé en inadéquation avec le tissu social. Il faut remarquer que le Maroc a connu la même expérience, avec l'adoption dans les grands périmètres irrigués d'une trame hydraulique, dite rationnelle, imposant aux agriculteurs de travailler au sein de blocs de culture collectifs dans la perspective de développer l'esprit de coopération. Objectif non atteint.

Les années 1970 ont vu le renforcement de la petite et moyenne propriété paysanne, la politique des prix étant peu favorable au capital. Mais, à partir de 1980, la hausse des prix agricoles (céréales, lait, viandes) et les investissements de l'Etat ont relancé l'agriculture.

En 1983, des sociétés de mise en valeur et de développement agricole ont été créées avec des capitaux étatiques et privés, sur la base d'un contrat de location de 30 ans maximum.

Il faut souligner l'importance spatiale des grandes exploitations, de taille supérieure à 50 ha, en Tunisie (40 % de la SAU), comme en Algérie (43 % de la SAU) et contrairement au Maroc (17 % de la SAU).

En première approximation, le secteur agricole moderne tunisien correspond aux grands domaines ; il s'étend donc sur plus de 2 millions d'hectares, soit un doublement de la superficie de 1956. La modernisation s'est traduite notamment par une augmentation importante de la fertilisation (100 millions d'unités fertilisantes, soit un quintuplement entre 1960 et 1990), un accroissement plus faible du parc de tracteurs (260 000 unités, soit un tracteur pour 180 ha), une extension de l'irrigation dans les périmètres publics (100 000 ha) et privés (180 000 ha) et le développement de l'agro-industrie.

Cette modernisation a été plutôt efficace puisque de nombreuses productions ont progressé :

- maraîchage, lait, sucre, destinés au marché intérieur,
- arboriculture fruitière (olives, dattes, fruits divers), principalement pour l'exportation.

Il faut noter que contrairement à l'Algérie et au Maroc, les terres cultivables sont importantes en Tunisie (30 % du territoire), ce qui compense, pour l'agriculture, la taille plus petite du pays. Contrairement aussi aux deux autres pays du Maghreb, c'est l'arboriculture fruitière qui domine l'agriculture tunisienne (40 % de la SAU).

Les plantations ont plus que doublé depuis 1956 et leur extension continue, dans un mouvement de redéploiement spatial de l'agriculture tunisienne, vers le centre et le sud, et de sédentarisation des éleveurs nomades.

Ces résultats satisfaisants tiennent au fait que la Tunisie a tenté de concilier le social (politique de scolarisation et de formation très active, électrification des campagnes...) et l'économique (entreprises capitalistes compétitives...), deux fondements majeurs du progrès agricole d'après J. Le Coz.

Tunisie : structures foncières

Statuts juridiques	%	Superficies en hectare
Melk	67	6 008 000
Collectif	17	1 500 000
Domanial	5	492 000
Forestier	11	1 000 000
Total	100	9 000 000

Taille d'exploitation	Nombre	%	Superficie en ha (SAU)	%
Moins de 5 ha	174 100	45,1	412 000	7,7
5 à 10 ha	86 100	22,3	624 000	11,6
10 à 20 ha	69 300	17,9	975 000	18,2
20 à 50 ha	40 700	10,5	1 174 000	22,0
50 à 100 ha	9 800	2,5	693 000	13,0
Plus de 100 ha	6 400	1,7	1 470 000	27,5
Total	386 400	100	5 348 000	100

Source : Thabet (B.), Allaya (M.), 1993.

Tunisie : occupation du territoire (1991-92)
Répartition du territoire

	%	Superficies en hectare
Terres cultivables	30	5 000 000
Forêts	4	650 000
Parcours	25	4 000 000
Terres non agricoles	41	6 711 000
Superficie totale	100	16 361 000

Répartition de la SAU

	%	Superficies en hectare
Céréales	30	1 500 000
Légumineuses alimentaires	3	140 000
Fourrages	6	300 000
Maraîchage	2	100 000
Cultures industrielles	-	10 000
Jachère	20	1 000 000
Arboriculture fruitière & vigne	39	1 950 000
Total	100	5 000 000

Source : Annuaire des Statistiques Agricoles - Ministère de l'Agriculture de Tunisie, 1993.

III – Irrigation et développement agricole au Maghreb

Dès l'Antiquité, les sociétés méditerranéennes ont eu recours à l'irrigation pour développer leur agriculture. Mais l'explosion démographique du début du siècle a nécessité, pour subvenir aux besoins des populations, de moderniser les irrigations traditionnelles et de réaliser des aménagements hydro-agricoles de grandes dimensions techniques et économiques.

Ainsi la grande hydraulique s'est-elle développée, notamment au Maroc et en Tunisie depuis 1956, parallèlement à la petite hydraulique, traditionnelle ou moderne (aspersion...).

Ces aménagements ont nécessité des investissements très importants (30 à 40 % des investissements agricoles en Tunisie ; 40 à 50 % au Maroc) et le recours à des financements étrangers -notamment arabes.

1. Le Maroc

Au Maroc, une grande politique de l'eau a été lancée, dès 1961, avec la création de l'Office National des Irrigations (ONI).

A terme (horizon 2000), l'irrigation moderne devrait dépasser 1,2 millions d'hectares, grâce au développement de la grande hydraulique et à la rénovation des irrigations traditionnelles (300 000 ha). Actuellement, 9 grands périmètres d'irrigation couvrent une superficie potentiellement irrigable de 800 000 ha (430 000 ha équipés en 1990).

Ils sont gérés par 9 Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA), organismes publics, en voie de privatisation, chargés du développement rural intégré dans leur zone d'action.

Une politique contractuelle a été définie dans le cadre du Code des Investissements Agricoles en 1969, pour contrôler l'usage rationnel des ressources hydrauliques et s'affranchir de la contrainte des structures foncières.

Les principales dispositions du Code sont :

- réalisation de l'ensemble des équipements par l'Etat ;
- agrandissement des petites exploitations agricoles en lots viables de 5 ha, grâce aux terres de la réforme agraire ;
- obligation pour les agriculteurs de respecter les assolements et les techniques culturales fixées par l'ORMVA, dans le cadre de contrats de culture ;
- garantie des prix et des débouchés pour les cultures sous contrat (cultures industrielles, blé tendre...).

Ainsi encadrée, la mise en valeur dans les grands périmètres irrigués a connu des progrès notoires (accroissement deux fois plus rapide de la production agricole, soit près de 8 % par an depuis 1960). La réussite la plus spectaculaire est le développement des cultures sucrières (60000 ha de betterave et 15000 ha de canne), assurant les deux tiers des besoins du pays, alors qu'elles étaient inexistantes il y a trente ans.

Récemment, les ORMVA ont amorcé une politique de désengagement dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Par contre, la petite hydraulique et les investissements privés sont fortement encouragés ; on observe notamment l'extension de la céréaliculture irriguée sous pivots et du maraîchage sous serres (environ 3 000 ha).

Evolution de l'irrigation au Maroc

Années	IRRIGATION MODERNE Superficies en ha			IRRIGATION TRADITIONNELLE Superficies en ha	TOTAL des superficies irriguées
	Grande hydraulique	Petite et moyenne hydraulique	Total	PMH	en ha
1956	40 000	-	40 000	250 000 à 300 000 ha	300 000 à 350 000 ha
1967	140 000	60 000	200 000	275 000	475 000 ha
1989	430 000	100 000	530 000	295 000	825 000 ha
Potentiel	810 000	425 000	1 235 000	-	1 235 000 ha

NB : Irrigations non pérennes (300 000 ha environ) exclues.

2. La Tunisie

La Tunisie, comme le Maroc, a donné la priorité à la grande hydraulique dès les années 1960 et les ressemblances des projets hydro-agricoles des deux pays sont importantes.

Quatre Plans Directeurs des Eaux programment l'utilisation optimale du potentiel hydraulique et la mobilisation intégrale des ressources, à l'horizon 1995, pour les quatre grandes régions de la Tunisie : Nord, Extrême Nord, Centre et Sud.

Dans le cadre de ces plans, les superficies irriguées ont plus que quadruplé depuis 1956 (280 000 ha en 1990). L'extension s'est réalisée équitablement entre les périmètres publics (90 000 ha en grande hydraulique) et les périmètres privés (90 000 ha en petite et moyenne hydraulique).

La gestion des périmètres est confiée à 11 Offices régionaux de Mise en Valeur (OMV). Ces Offices sont également responsables de l'encadrement des agriculteurs.

Les périmètres publics, surtout concentrés dans le Nord de la Tunisie, ont reçu la grande majorité des investissements publics et ont été aménagés en application de la loi agraire :

- limitations inférieure et supérieure de la propriété foncière ;
- contribution des propriétaires aux aménagements ;
- réorganisation foncière ;
- obligation de mise en valeur.

Les résultats de la production agricole dans les périmètres publics ne sont pas très satisfaisants, eu égard aux coûts engagés notamment.

La raison semble en être que la mutation espérée ne s'est pas produite mais que les exploitations familiales se reconvertissent lentement et partiellement.

Le maraîchage a été le grand bénéficiaire de la politique d'irrigation. Il y a eu un véritable boom du maraîchage, particulièrement dans les périmètres privés. Les superficies maraîchères irriguées ont doublé depuis 1960 (120 000 ha dont 1 300 ha de serres) mais l'amélioration des rendements a été modeste.

Evolution de l'irrigation en Tunisie

Années	GRANDE HYDRAULIQUE Périmètres publics Superficies en ha	PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE Périmètres privés Superficies en ha	TOTAL des superficies irriguées en ha
1956	3 000	62 000	65 000
1972	50 000	70 000	120 000
1985	93 000	150 000	243 000
1990	100 000	180 000	280 000

Source : Hassainya (J.), 1991.

Références

- **ANAFID** (1990).- *L'irrigation au Maroc*. Rabat.
- **Aubert D., Lifran R., Mathal P., Perraud D., Viallon J.B.** (1985).- *Systèmes de production et transformation de l'agriculture* - Essai de bilan des travaux du département d'Economie et Sociologie Rurales. INRA Paris.
- **Bedrani S.** (1992).- *Une modernisation à faible effet sur la production : la modernisation agricole en Algérie*. Communication au Séminaire "Action concertée Politiques Agricoles". CERDI, Clermont-Ferrand.
- **Bedrani S.** (1993).- *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000. Algérie*. UE/ CIHEAM-IAM Montpellier.
- **BIRD** (1993).- *Royaume du Maroc. Pauvreté, ajustement et croissance*. Volume 1. Rapport principal, Septembre.
- **Bouderbala N., Chraïbi M., Pascon P.** (1977).- *La question agraire au Maroc* in Bulletin Economique et Social du Maroc. N° double 133-134. Rabat.
- **Boutonnet J.P.** (1989).- *Monographie sur l'Algérie* in Etude des politiques céréalières et des politiques d'approvisionnement en céréales de quatre pays méditerranéens. CIHEAM-IAMM et INRA Montpellier.
- **Campagne P., Raymond G.** (1992).- *Une modernisation réussie : le coton en Afrique de l'Ouest*. Communication au Séminaire "Action concertée Politiques Agricoles". CERDI, Clermont-Ferrand.
- **Hassainya J.** (1991).- *Irrigation et développement agricole. L'expérience tunisienne*. Options Méditerranéennes, Série B, n°3. CIHEAM-INA Tunis.
- **Jouve Ph.** (décembre 1993).- *Adaptation des systèmes de production à l'aridité au Maroc et au Sahel*. Thèse de doctorat. Université Paul Valéry Montpellier III.
- **Jouve A.M., Belghazi S.** (1993).- *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000. Maroc*. UE/CIHEAM-IAM Montpellier.
- **Le Coz J.** (1990).- *Espaces méditerranéens et dynamiques agraires. Etat territorial et communautés rurales*. Options Méditerranéennes, Série B, N°2, CIHEAM-IAM / UNESCO / MAB.
- **Le Coz J.** (1991).- *L'Algérie - Décennie 1980 : les étapes de la désocialisation* in Espace Rural, N°24. Laboratoire de Géographie Rurale. Université Paul Valéry Montpellier.
- **Royaume du Maroc - Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire** (1975).- *L'irrigation au Maroc*.
- **Royaume du Maroc - Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire - AIRD-AGRO-CONCEPT** (1990).- *Etude de la politique de prix et d'incitation dans le secteur agricole, phase II*. Rapport principal. Rabat.
- **Thabet B., Allaya M.** (1993).- *Le secteur agricole et ses perspectives à l'horizon 2000. Tunisie*. UE/CIHEAM-IAM Montpellier.
- **Vergriette B.** (1993).- *La réorganisation de l'agriculture en Algérie : le cas de la Wilaya de Sétif*. Collection Solagral. RIDAAM.



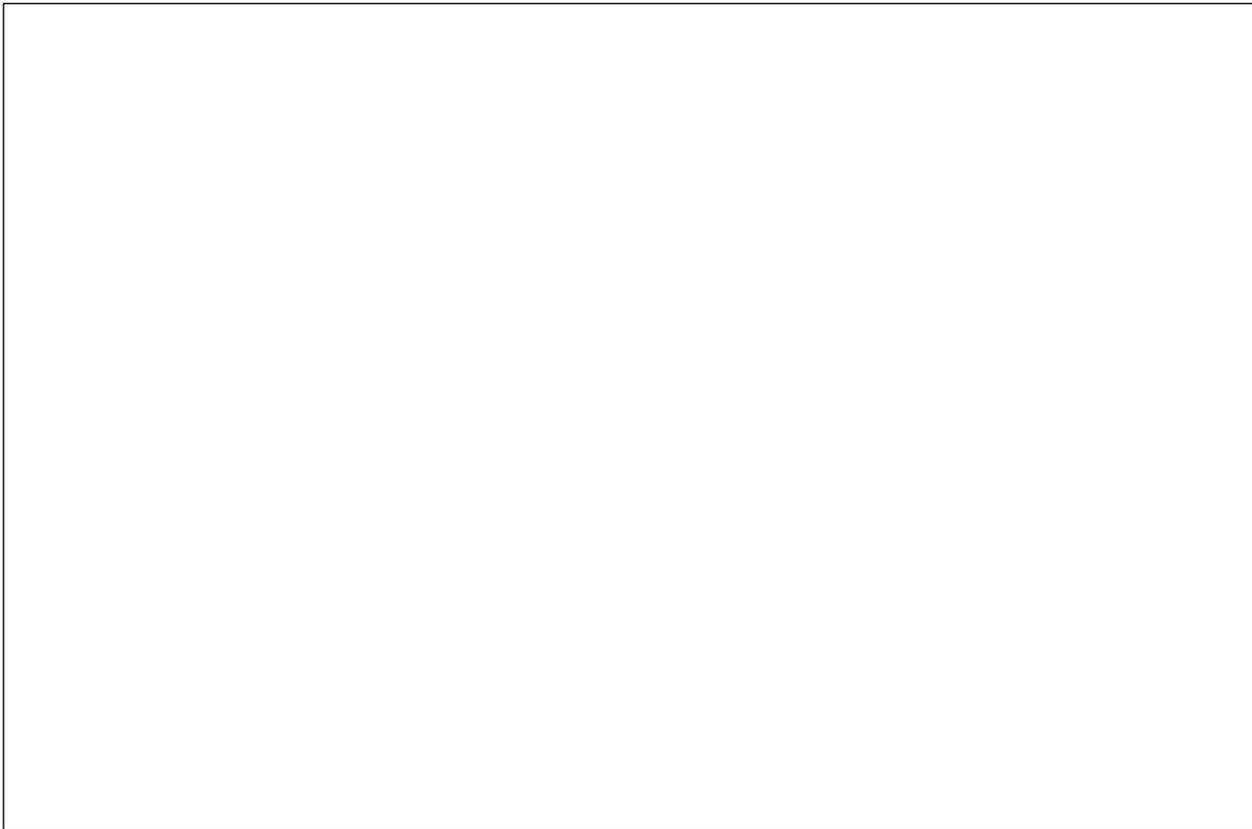


Photo Philippe Jouve